

**OBJET** : Autorisation de signature de la convention entre la Métropole Rouen Normandie et la Ville pour le festival SPRING

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,

Considérant :

- Que dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Sotteville-lès-Rouen souhaite s'inscrire dans les événements artistiques et culturels du territoire métropolitain ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative au festival SPRING avec la Métropole Rouen Normandie, présentée en annexe.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**,en décide ainsi.**

Le Registre dûment signé,  
Pour extrait conforme,  
Maire,  
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

## NOTE EXPLICATIVE N°07

OBJET : Autorisation de signature de la convention entre la Métropole Rouen Normandie et la Ville pour le festival SPRING

Le festival SPRING porté par la Métropole Rouen Normandie, dédié aux nouvelles écritures circassiennes, programme le spectacle « **Ballroom** » par la compagnie **Post uit Hessdalen** à Sotteville-lès-Rouen.

Trois représentations gratuites seront programmées le 11 Mars 2026, sur la Place de l'Hôtel de Ville.

La convention présentée en annexe a pour fin de définir les modalités de la mise à disposition gracieuse des représentations et les modalités d'accueil pour l'organisation de ce spectacle.